

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 octobre 2011**

**DCM N° 11-10-38**

**OBJET :** Rapport sur l'activité des SAEML UEM et Metz Technopôle et bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2010.

**Rapporteur : M. KRAUSENER, Conseiller Municipal**

En application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration des Sociétés d'Economie Mixte Locales.

Les rapports présentés par les représentants des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2010 sont joints en annexe et soumis à adoption.

De plus, en vertu des articles L.2224-31 et R.2333-105, un contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés a été conclu avec URM, filiale d'UEM, pour gérer cette activité de service public.

Le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2010 est également joint en annexe et a été soumis, le 21 septembre 2011, à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

En conséquence la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les rapports présentés par les représentants des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2010,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.2224-31 et R.2333-105,

**VU** l'arrêté du préfet de la Moselle en date du 22 avril 1925 autorisant la Ville de Metz à exploiter dans le périmètre de son territoire un réseau de distribution d'énergie électrique à basse tension,

**VU** le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés et ses annexes,

VU le bilan annuel du contrat de concession pour le service public de l'électricité pour l'exercice 2010,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 septembre 2011,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

## DECIDE :

D'ADOPTER les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SAEML UEM et METZ TECHNOPOLE ;

DE PRENDRE ACTE du bilan annuel pour l'exercice 2010 du contrat de concession pour le service public de l'électricité.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

## Le Maire

Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Direction Générale  
Commissions : Commission des Finances et des Affaires Economiques  
Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date  
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 16

## Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ